# ARISTOPHIL - L'ÉVOLUTION DE LA PROCÉDURE PÉNALE

**Categories:** À la une !, Actualités ADC FRANCE, Aristophil
**Tag:** Scandale

Le dossier ARISTOPHIL a occupé l'actualité pendant de nombreuses années depuis 2015. Il semblait en sommeil depuis la fin de l'information judiciaire. Mais contrairement aux apparences, il est toujours là et va bientôt revenir sur le devant de la scène.

Nous sommes la seule association de consommateurs en France à aider les victimes de cette arnaque aux placements. Vous trouverez in fine de cet article des informations sur notre aide et comment il est possible d'intégrer l'action collective pénale en cours.

## Les informations

**Nancy, le 25/01/2025**

Le procès aura bien lieu. Aucun des mis en cause n'a fait appel de la décision de la juge d'instruction.  Le calendrier est fixé !

1ère audience début mai 2025

Le procès se déroulera durant le mois de septembre à Paris. Maitre DELOMEL, au nom des victimes et de l'ADC France sera présent durant toute la durée de celui-ci.

Vous trouverez les informations sur ce moment tant attendu dans l'article consultable avec le lien

ci-dessous :

https://adcfrance.fr/aristophil/aristophil-le-proces/

**Nancy, le 12/09/2024**

Nous publions un article paru dans l'EST REPUBLICAIN qui résume bien la situation. Le journal a suivi de très près ce dossier sensible et nous l'en remercions.

L'information est chose importante surtout si elle est de qualité.

article-13.09.2024-Est-Republicain-Le-proces-.pdf

Pour les consommateurs qui souhaitent rejoindre notre action, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail contact@adcfrance.fr

Il n'est pas trop tard pour être intégré dans notre action collective.

Nous vous recontacterons rapidement pour vous proposer un rendez vous téléphonique afin de vous expliquer comment fonctionne notre aide.

**Nancy, le 27/08/2024**

**Maître DELOMEL vient de nous apprendre que Madame La Juge D'Instruction a rendu une ordonnance de renvoi devant le Tribunal Correctionnel de plusieurs acteurs du dossier ARISTOPHIL**

**Cette décision très attendue permet de clôturer la phase d'investigation et d'ouvrir la nouvelle étape du dossier qui va porter sur l'examen des faits par un tribunal et de rendre un jugement.**

**Elle est susceptible d'appel dans un délai de 10 jours.**

**Nous constatons avec satisfaction que les principaux auteurs de ce lourd dossier sont renvoyés devant le tribunal.**

**Nous publierons une situation plus complète dés que le délai d'appel sera passé.**

**Nancy, le 09/12/2022**

Notre avocat a eu connaissance d'informations importantes qui permettent de penser que le procès aura lieu dans un avenir proche. Les règles du Code de Procédure pénale ne nous permettent pas de vous donner le détail des évènements récents.

Mais nous avons pu informer nos adhérents du calendrier qui peut être envisagé et de l'intérêt d'agir.

Vous pouvez rejoindre nos adhérents concernés en adhérant à l'association.

https://www.helloasso.com/associations/adc-lorraine/adhesions/re-adhesion-simple

Vous trouverez de nombreuses informations avec les articles déjà publiés consultables avec les liens ci-dessous :

https://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/

https://adcfrance.fr/aristophil/aristophil-la-situation-des-filiales-etrangeres/

https://adcfrance.fr/aristophil/aristophil-liquidation-judiciaire-le-5-aout-2015-de-la-societe/

Cette page sera actualisée avec les informations nouvelles que nous aurons bientôt.

## Conclusion

Cette société proposait un placement en livres anciens et offrait une rémunération importante. Le développement de l'enquête pénale semble lourde de conséquences. Forte de plus de 40 ans d'existence, l'ADC France se mobilise.

Nous publions la rubrique parue dans le n° 133 portant sur les informations que nous avons sur la société.

Aristophil : Les informations de l'ADC Lorraine

Elle a défrayé la chronique en novembre 2014 pour des faits qui ont généré l'ouverture d'une enquête préliminaire ordonnée par Monsieur Le Procureur de la République de Paris puis l'ouverture d'une information judiciaire en mars 2015. Le dossier est maintenant suivi par un Juge d'Instruction. En préambule, il ne parait pas inutile de savoir qui est l'ADC France. Vous trouverez dans le lien ci-dessous une présentation de l'association qui existe depuis 1979.

https://adcfrance.fr/adc-france/qui-sommes-nous/

Nous aidons les consommateurs sur le territoire national. Vous trouverez dans le lien ci-dessous des exemplaires de la revue trimestrielle que nous éditons à l'attention de nos adhérents.

La revue Antipac n° 149

Le-numero-163-de-la-revue-ANTIPAC.pdf

Certaines informations ne peuvent être mises en ligne.Nous les communiquons par mailing list aux adhérents.

Vous pouvez encore nous rejoindre en adhérant.

Un lien permettant l'adhésion en ligne est dans cette page ci-dessous. Pour que nous puissions vous envoyer les mails antérieurs, nous vous demandons de nous adresser un mail à contact@adcfrance.fr en précisant que vous venez d'adhérer et que vous souhaitez recevoir les informations précédentes.

Le lien vous permettant d'adhérer en ligne
: https://www.helloasso.com/associations/adc-lorraine/adhesions/re-adhesion-simple

Ou par chèque à l'ordre de l'ADC France à adresser à :

ADC FRANCE, 3 rue Guerrier de Dumast 54000 NANCY

Le prix est de 50 € pour un an incluant l'abonnement à la revue trimestrielle éditée par l'association. Pour compléter ces informations, nous avons engagé des actions importantes. Compte tenu des investissements à réaliser, il vous sera demandé une somme de 100 € qui permettra au pôle Aristophil d'agir. Vous avez une formule prévue dans le lien ci-dessus.